

## 1975 - AGE : 22 ans – Proposition finalement adoptée par la loi de 1978 sur les publicités mensongères.

### COMMERCE

#### Un commerçant sans bénéfiques ?

René DUCRET (Délégué Consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne) après avoir obtenu satisfaction pour la réforme de la législation sur les chèques qu'il proposait au Ministère du Commerce, propose à nouveau à ce dernier une réforme sur la publicité. Il nous en explique ses raisons.



« Un commerçant qui se refuserait à faire des bénéfiques sur ses ventes est évidemment inconcevable : car les marges bénéficiaires, ressortant des ventes, servent en tout premier lieu à faire face aux nombreux frais d'exploitation de l'entreprise, commerciale ou industrielle. Mais alors que signifient donc ces slogans publicitaires de plus en plus fréquents : « VENTE SANS BÉNÉFICES », « VENTES A PRIX COÛTANT », etc... »

Ces slogans, apparus en France vers 1968, sont généralement employés par la « grande surface » : (entendons ici par grande surface, magasin distribuant toutes sortes de produits). Certes, en général, lesdits slogans ne sont pas des publicités mensongères, cependant, malgré leur véracité, il ne faut point s'y tromper : les grandes surfaces ne sont point des philanthropes, chose plutôt rare à notre époque. Car, si l'on regarde de plus près les petits caractères desdites publicités, l'on constate généralement que ce genre d'opération, qui de toutes façons est toujours limitée dans le temps, ne vise, soit qu'un produit très restrictif et bien précis (ex : « vente à prix coûtant des appareils photos... tel modèle de telle marque ! »), soit vise alors inversement quelques articles divers, mais réduits en nombre et imprécis (ex : « vente à prix coûtant... sur tous les articles marqués d'un point rouge »). Hélas dans ce cas il s'agit souvent de soldes déguisés, où l'on retrouve les quelques rares points rouges sur des articles déclassés ou défraîchis.

Néanmoins, ce slogan étant certes alléchant par lui-même, l'opération en est aussi largement profitable au magasin l'ayant pratiquée, qui aura distribué à la clientèle venue en affluence tous autres produits dont elle a besoin, produits distribués le plus souvent hélas avec des taux de marge fortement supérieurs à la moyenne. Sans compter que les rayons dans lesquels sont pratiquées ces opérations sont des rayons représentant un très faible pourcentage de l'ensemble des ventes, donc sans grand intérêt pour le magasin. Certes, la clientèle s'en aper-

çoit, mais une fois étant sur place, elle prétend évidemment avoir l'avantage « d'avoir tout le reste sous la main ». Et comme tout avantage se paie, cela a souvent tendance à réhabiliter celui que l'on appelle « le petit commerce » ou « le commerce de détail » ou encore « le commerce spécialisé » qui est à mon sens le terme propre, car, vu sa spécialisation, il offre généralement dans celle-ci une diversité d'articles et un choix des plus importants.

Alors, que penser de cette politique ? A mon sens, elle est des plus néfastes pour tout le monde, c'est-à-dire pour le Commerce en général, qu'il soit gros ou petit, comme pour la clientèle, et ce pour diverses raisons :

1°) Il y a là risque de « saturation commerciale », c'est-à-dire risque « d'engorgement de la clientèle » : Imaginons ce supermarché vendant (cela arrive) tout l'électro-ménager à prix coûtant. Il est certain que la clientèle va venir profiter de cette « aubaine » pour se rééquiper entièrement. Mais si l'on tient compte d'une moyenne de fiabilité de cinq ans dans ce genre d'équipement, il est certain que tous les commerçants spécialisés des environs, risquent, durant ce long délai, de n'écouler que très peu d'électro-ménager, le potentiel disponible d'acheteurs possibles ou éventuels ayant déjà « fait le plein » !

2°) Il y a aussi tendance d'« auto-destruction » du commerce lui-même : la concurrence n'ayant pas de limites (sauf celles imposées par le législateur et plus que nécessaires) l'on imagine vite le combat que commencent à se livrer certains gros groupes de grandes surfaces pour savoir quel est celui qui proposera le plus de rayons à prix coûtants. A un échelon plus petit, cela commence à descendre dans le commerce spécialisé : Imaginons une maroquinerie qui, pour attirer la clientèle, s'adjoint, tout à coup, un rayon chaussures, et à prix coûtant, et avec une enseigne « maroquinerie-chaussures ». Certes, elle ne fera aucun bénéfice sur les chaussures ; mais pour elle les chaussures ne sont qu'une vente publicitaire ; habituellement elle n'en

met jamais en vente, ce n'est pas son genre d'articles. Mais qu'importe, cette opération, vu l'affluence qu'elle va entraîner dans son magasin, va lui tripler sans doute son chiffre d'affaires. Pour elle, c'est ce qui compte. On imagine vite la réaction, sous la même enseigne commerciale, du marchand de chaussures d'en face, et enfin celle de la clientèle qui sera de faire « le tour des prix coûtants », comme il y avait déjà une clientèle pour les soldes, n'attendant que ces derniers avec impatience !

3°) Ce sont les conséquences « indirectes » d'une telle pratique : la menace qui pèse alors sur le commerce de distribution risque, vu que celui-ci est le « dernier maillon de la chaîne » et donc le plus important, de se répercuter à fortiori sur les entreprises de production et sur l'emploi en général. Mais cela entraîne aussi tout à fait par ailleurs une carence fiscale : les bénéfiques industriels et commerciaux reentraient jusqu'à présent pour une très large part dans la contribution nationale qu'est l'Impôt, ce qui pose donc les problèmes de remplacement d'une telle ressource fiscale. Enfin, cette pratique relève d'une tendance inflationniste, car l'acheteur, voulant saisir l'occasion, se retrouve poussé à la consommation sur des produits dont il n'aura pas toujours une utilité évidente.

4°) Et enfin — très controversé — c'est le bien-fondé juridique de cette pratique : D'un côté, « la revente à perte comme procédé de propagande est interdite » (loi du 2 juillet 63, sauf marchandises défraîchies ou démodées). Mais pas les « ventes sans bénéfiques », pensez-vous ? Ce n'est pas évident, car l'on pourrait considérer de telles ventes comme des « ventes réglementées, c'est-à-dire des ventes interdites par principe et soumises à autorisation.

C'est dans cette catégorie que je trouve que l'on devrait au moins classer les ventes à prix coûtants, si l'on ne désire pas les interdire totalement. Sans compter que de telles ventes me sont toujours apparues, en fait, comme des arguments publicitaires, certes, mais comme des arguments de concurrence déloyale. ■

**1975 - AGE 22 ANS – Proposition adoptée par les 44 banques de l'AFB et la Chambre des Notaires, puis finalement par le Législateur, par Loi des finances du 29/12/1978, applicable au 1/04/1979**

## Un délégué consulaire nous écrit :



René DUCRET, pour supprimer les fraudes sur les chèques.

Organe de presse de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne, Activités en Pays Basque reste en contact avec les délégués consulaires qui peuvent ainsi nous faire part de leurs préoccupations principales. C'est dans cet esprit que René DUCRET nous livre ce mois-ci des conseils pour rédiger les chèques de manière à limiter les risques de contrefaçon.

Afin, d'une part, de lutter contre la fraude fiscale, mais surtout, d'autre part, afin d'apporter une protection contre les vols et malversations de chèques (sans cesse croissantes), il est maintenant fait obligation aux banques de délivrer les chéquiers systématiquement pré-barés. (Des formulaires non barés demeurent néanmoins toujours disponibles en option).

C'est non seulement une mesure que j'approuve, mais que j'ai toujours préconisée. Mais elle n'est hélas pas suffisante, et c'est pour cette raison que j'ai demandé au Ministère du Commerce que les nouveaux formulaires de chéquiers, en sus d'être « pré-barés », soient également « non à ordre ». En apparence, un tel chèque ne se différencierait que dans la formule du bénéficiaire qui, au lieu de « A L'ORDRE DE », devient simplement : « A ». En réalité la différence réside dans le fait qu'il ne pourrait être porté « valeur en compte » que par son bénéficiaire, et seulement sur le compte bancaire ou postal de celui-ci. Autrement dit, il ne serait pas endossable.

Cette garantie est en effet indispensable pour l'envoi de chèques : car, si votre banque est censée connaître votre signature, elle ne connaît pas en revanche celle des bénéficiaires de vos chèques. Rien de plus facile alors pour le voleur que d'établir un faux endos permettant d'endosser ou de porter valeur en compte ces chèques qui ne lui étaient pas destinés. Car le temps que vous parveniez la relance de votre bénéficiaire et ensuite les recherches bancaires, ledit voleur est déjà loin.

C'est hélas un scénario devenu trop classique car les vols de correspondance contenant des chèques se multiplient. Dans les boîtes aux lettres certes, mais parfois aussi au cours de l'acheminement : ainsi il y a quelques jours ces

37.000 enveloppes (vides) détournées par une employée des Postes et retrouvées dans les égouts de Paris ; ou encore les vols ou les attaques portant sur les sacs postaux.

Que faire alors devant cela ? En attendant cette nouvelle mesure, je ne puis que conseiller aux personnes devant envoyer des chèques par la Poste :

1°) de barer à la main la clause « L'ORDRE DE »

2°) d'inscrire nommément le bénéficiaire, c'est-à-dire nom, prénom et adresse

3°) de n'employer ni encre ni feutre (ce qui évite ainsi aux chèques d'être « lavés »), mais un stylo à bille gras en pressant fortement. Pour les chèques de forte valeur il existe également dans le commerce des stylos bille à encre indélébile type notaire.

Ainsi rédigés, vos chèques pourraient voyager en toute sécurité. Quelques autres conseils :

— Laisser toujours votre chéquier en lieu sûr, (jamais dans une voiture) quand vous ne l'avez pas sur vous.

— Ne laissez pas « trainer » votre chéquier, même un court instant : cela suffit pour subtiliser un chèque au milieu de celui-ci, et avant que vous vous en aperceviez, il est trop tard pour faire opposition. Surtout si votre voleur aura pris la précaution d'enlever aussi la souche avec une lame de rasoir. Si vous avez un doute vérifiez aussitôt les numéros consécutifs des souches.

— Enfin ne laissez jamais votre chéquier en compagnie d'une pièce d'identité. Ainsi, l'éventuel voleur ne pourra passer de délicieuses vacances sur nos côtes aux frais, non pas « de la Princesse », mais de nos commerçants. Car il est, pour le moment, à regretter que l'initiative de la photographie sur les chèques ne soit pas généralisée.

# Proposition soutenue par le Président Jacques Chirac, puis adoptée dans le Code de l'Organisation Judiciaire

ANFO 2003

## QUESTIONS A

René Ducret

*De passage à Cannes, l'auteur des « propositions Ducret » défend la justice de proximité*

René Ducret, juriconsulte, créateur et président de l'association des magistrats des juridictions d'exception, a effectué une nouvelle série de propositions de réformes pour une meilleure efficacité de la justice – et de la justice de proximité en particulier – en lui affectant des magistrats non professionnels.

**Les juridictions d'exception portent-elles bien leur nom si l'on tient compte du très grand nombre d'affaires qu'elles traitent ?**

Par juridictions d'exception – une exception purement française –, on désigne toutes celles qui font appel à des magistrats non professionnels : tribunal et cour d'appel des mineurs, tribunal et cour d'assises, tribunal des affaires de la Sécurité sociale, tribunal paritaire des baux ruraux, conseil de prud'hommes, tribunal de commerce. Au total, je ne pourrais pas vous dire quel pourcentage d'affaires exactement cela représente, mais il est vrai que cela fait finalement beaucoup. Ce n'est pas du tout un secteur marginal !

**Le plus urgent ?**

Traiter les affaires ! 80 % des plaintes font l'objet d'un classement d'opportunité, par manque d'effectifs. La France se fait souvent condamner par la Cour de Justice des Communautés européennes, pour dépasse-

ment du délai raisonnable. Je propose de faire appel à la magistrature d'exception également pour les ordres judiciaire et administratif.

**Un exemple de cas dans lequel un magistrat professionnel pourrait être remplacé ?**

Quand on mobilise un président de chambre de tribunal de grande instance pour une

audience de mise en état, où il s'agit juste de prendre acte...

**Qui prendrait ces places ?**

Des retraités qui s'ennuient. Il y en a ! Des juges, avocats, commissaires de police, conseillers juridiques.

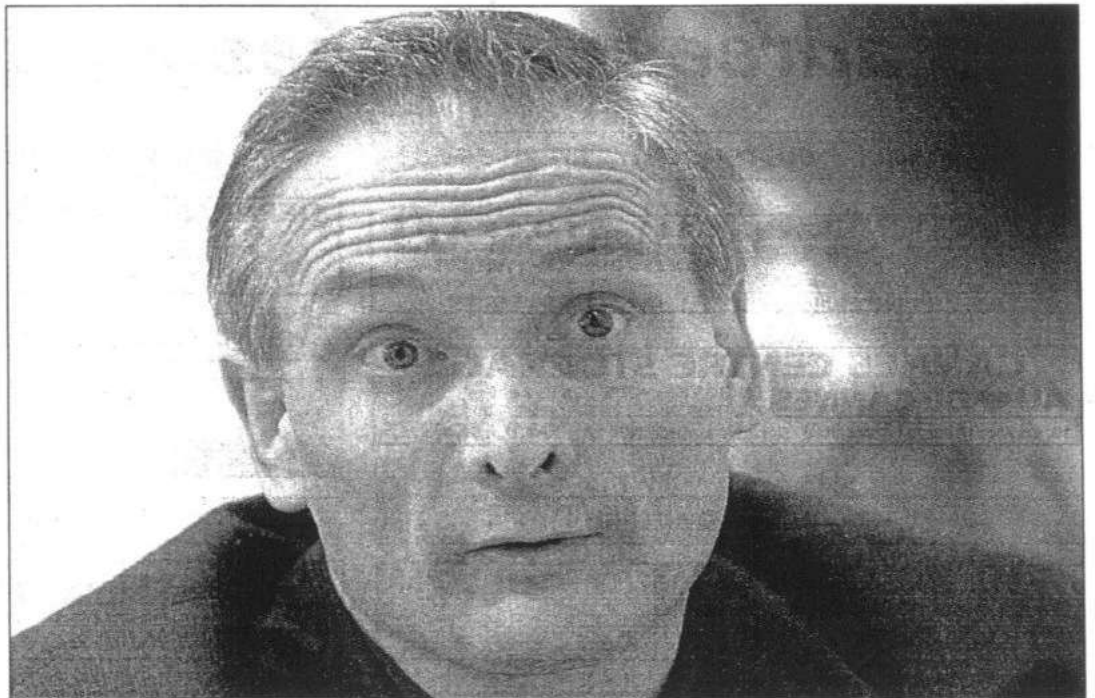
**Le ministre a adopté vos premières propositions, mais les milieux judiciaires semblent attendre davan-**

**tage. C'est la raison de vos nouvelles propositions ?**

On a dit à juste titre « les réformes Ducret c'est bien, mais ça va désengorger les TGI, qui sont le moins engorgés ». Donc il faut encore libérer d'autres magistrats pour d'autres tâches, ailleurs.

J. P.

(Photo A. B.-J.)



INTERVIEW

PAUL BAYLE

## Pour la paix juridique entre parents séparés

« Les enfants de parents séparés ne doivent en aucun cas constituer un enjeu » affirment  
M<sup>e</sup> Gérard Fort et M. René Ducret-Cambay du  
Mouvement pour l'égalité parentale

**M**e Gérard Fort, avocat bien connu du barreau de Bayonne, président régional d'Aquitaine du Mouvement pour l'égalité parentale, et M. René Ducret-Cambay, de Biarritz, chargé de mission, participent actuellement à un groupe d'études et de réflexion qui planche sur les problèmes de la protection de l'enfance et tout particulièrement de ceux des parents séparés.

Nous les avons rencontrés et interrogés sur l'évolution de leur projet que nous avons présenté dans notre édition du 7 septembre.

**« SUD-OUEST ».** — Comment est actuellement réglé le sort des enfants dont les parents se sont séparés ?

**M<sup>e</sup> G. F. ET M. R. DUCRET.** — « Remarquablement bien grâce au travail minutieux de la justice. La jurisprudence, unanime, démontre que chaque enfant est confié au mieux de son intérêt : de sa sécurité morale et matérielle, de son bien-être, de son épanouissement, de son éducation. Mais aussi et surtout de sa volonté personnelle. A cette fin sont préalablement or-

genre de procès où les enfants ne doivent en aucun cas constituer un enjeu ».

**S.-O.** — Dit dans d'autres termes, vous entendez instaurer une « paix juridique » ?

**M<sup>e</sup> G. F. ET M. R. D.** — « Les décisions concernant les enfants sont les seules en droit qui n'aient pas un caractère définitif avec "force de chose jugée". En sus du double degré habituel de juridiction, cinq juridictions différentes de premier degré sont susceptibles d'avoir une saisine simultanée sur le thème de l'autorité parentale. Il peut donc s'ensuivre, dans certains cas, une multiplicité des procédures qui créent un malaise et un climat permanent d'insécurité, d'anxiété et d'angoisse préjudiciables à l'enfant ».

**S.-O.** — N'y a-t-il pas, en pratique, une continuité dans les décisions ?

**M<sup>e</sup> G. F. ET M. R. D.** — « Heureusement la jurisprudence démontre encore, unanimement, que non seulement les enfants ne sont pas "déplacés" pour ne pas être perturbés. A fortiori quand les déci-



M<sup>e</sup> Fort (à gauche) et M. René Ducret-Cambay : « Nous ne déposerons notre projet qu'après consultations de tous avis autorisés » (Photo studio Fo-Ger)

## SUITE

### (Leurs travaux et proposition ont conduit a de grandes réformes du Code Civil sur le Droit de la Famille)

données diverses mesures dites d'instruction : enquêtes sociales, de moralité... confiées aux enquêtrices du tribunal compétent, à la Sauvegarde de l'enfance, à la police nationale».

S.-O. — Quelle est cette jurisprudence ?

M<sup>e</sup> G. F. et M. R. D. — « La nouvelle jurisprudence s'est dégagée après la loi de juillet 1987 qui a modifié vingt-cinq articles du Code civil, rien moins. Elle concerne essentiellement l'importance accordée aux rapports de psychologues et surtout à la volonté manifeste de l'enfant. Cette dernière est non seulement prise en compte mais elle est déterminante : si, en effet, le nouvel article 290 modifié autorise les magistrats à entendre les enfants de moins de 13 ans, ceux-ci sont généralement, dans la pratique, entendus par les enquêtrices. C'est donc ce faisceau de mesures d'instruction qui motive les décisions entreprises, notamment quant au choix de la personne à qui l'enfant doit être confié à bon droit ».

S.-O. — Que préconisez-vous dans votre projet ?

M<sup>e</sup> G. F. et M. R. D. — « Nous souhaitons que ces décisions rendues, représentant un consciencieux et considérable travail pour magistrats et instructeurs, se voient respectées davantage dans leur souveraineté et qu'elles ne soient sans cesse remises en cause. Il n'y a ni gagnant ni perdant dans ce

sions ont été entreprises depuis plusieurs années. Au surplus, elle démontre que sont toujours systématiquement harmonieuses de droit les situations de fait, afin de ne pas troubler, déséquilibrer l'enfant. Ce sont ces mêmes termes qui avaient supprimé de fait, puis de droit, la garde alternée.

« Le fait qu'un enfant qui vient de vivre cinq années consécutives dans un foyer n'en soit plus déplacé nous apparaît également comme une mesure judicieuse et sécurisante de stabilité propre à son épanouissement. Que le législateur entérine ainsi de droit les appréciations de fait des tribunaux, voilà qui constitue un frein utile à toute multiplicité abusive de procédures, encombrantes au surplus ».

S.-O. — D'où certainement le rôle de votre groupe d'études et de réflexion ?

M<sup>e</sup> G. F. et M. R. D. — « Oui, car nous ne déposerons notre projet devant le garde des sceaux qu'après consultation de tous avis autorisés. Notamment de magistrats spécialisés du parquet et du siège, des juridictions suprêmes, d'associations de protection de l'enfance, de psychologues... Cependant, au vu des contacts téléphoniques pris, l'assentiment spontané qu'emporte dès-à-présent ledit projet devrait lui assurer une confirmation des plus rapides ».

## LES DROITS DE LA DEFENSE... ...ET DE L'HOMME.

Deux juristes passionnés, présidents d'associations de juristes, l'un, avocat bayonnais (Me Gérard FORT), le second, inspirateur de nombreuses réformes juridiques (René DUCRET), viennent de déposer un projet de réforme visant à combler une lacune de notre droit pénal général qui opère, selon eux, d'inévitables distorsions tant au sein de notre système judiciaire répressif qu'en matière de droits de l'homme et de la défense. "En matière de condamnation, disent-ils, nous connaissons l'importance capitale que revêt la date de celle-ci, ne serait-ce que dans l'application éventuelle de la récidive ou du sursis. Or, entre une comparution immédiate et une condamnation il se passe beaucoup de temps, quelque fois 7 voire même 10 ans et cela remet en cause l'un des grands principes généraux de notre droit, tout aussi inviolable que constitutionnel : le principe de l'égalité (égalité du justiciable face à la loi). La divergence des dates entraîne une multitude d'autres divergences, de traitement cette fois, entre justiciables, tantôt favorables, tantôt défavorables, telles les incidences sur : récidives, sursis et surtout réhabilitation, de la condamnation tardive... Par ailleurs, le Bulletin N°1 du casier judiciaire ne remplit pas correctement son rôle d'information du juge répressif, pour son appréciation souveraine, ledit "B1" ne permet pas de savoir, en effet, si une condamnation sanctionne une infraction commise la veille ou il y a 10 ans, par un délinquant aujourd'hui amendé. D'où cette proposition de réforme, afin que les "B1" mentionnent les dates de commission ou de constatation d'infraction, dates que nous souhaitons voir prévaloir, c'est là l'objet de cette réforme, sur celles de la condamnation.



René DUCRET (à droite) et Me Gérard FORT (photo Ro Ger).

## Maître Ducret a obtenu une 2ème réforme bancaire sur le Chèque et propose actuellement une 3ème

### Divers

#### CHEQUES SANS PROVISION : SAISISSEZ...L' HUISSIER !

*Si les commerçants redoutent la "fièvre acheteuse" des litiges, c'est que celle-ci sévit quotidiennement, le plus grand nombre de chèques "en bois" de l'année.*

René DUCRET (photo), qui est un véritable spécialiste en matière de chèques (il s'est passionné pour l'étude de ceux-ci alors qu'il était élu consulair de la Chambre de Commerce de Beyrouth), avait réclamé par voie de presse en 1976 que soient appliquées des réformes qui furent concrétisées par le législateur par une loi du 29 décembre 1978, loi visant à endiguer les fraudes sur les chèques. Aujourd'hui, président d'Association Universitaire de Juristes, c'est précisément sur les chèques que René DUCRET soutiendra sa thèse de Droit, et c'est sur ceux-ci qu'il vient de formuler de nouvelles propositions au gouvernement. "En effet, explique-t-il, les plaignants ont, en ce cas, le réflexe commissariat, c'est à dire qu'ils encombront l'appareil judiciaire avec les diverses voies d'action pénales et civiles à leur disposition. C'est l'un des deux raisons qui ont amené un certain nombre de parquets à annoncer leur attention de ne plus poursuivre les auteurs des dits chèques, la deuxième raison est que les plaignants oublient qu'ils possèdent une voie d'exécution qui est des plus rapides et des plus économiques, le recouvrement par voie d'huissier. Les nouvelles dispositions adoptées ces derniers jours marquent un retour à la rigueur, y compris dans le domaine des sanctions civiles, fiscales et ou pénales.

Mesures à combien disuasives et salubres qui permettront, que les commerçants se rassurent, d'endiguer le nombre d'impayés et de redonner au chèque ses lettres de noblesse, face à la concurrence des cartes de crédit. Il faut préciser que le délai de régularisation est désormais de 30 jours, et qu'il n'était que de 8 jours avant la promulgation de la loi.



## Réformes obtenues, la 2ème par la Loi de 1988 réformant le Droit de la Famille.

### Egalité parentale et loi Malhuret

**L**es responsables du Mouvement pour l'égalité parentale ont très favorablement accueilli la décision prise — à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution et des Droits de l'homme — par le président de la République de permettre à chaque citoyen français la possibilité de saisir directement le Conseil constitutionnel dès lors qu'il juge une loi non conforme à la Constitution.

C'est ce qu'avaient demandé au chef de l'Etat, dès le mois de juin 1985, l'avocat bayonnais, M. Gérard Fort, président du MEP et M. René Ducret, chargé de mission, parce qu'ils estiment normal que, dans une démocratie, tout citoyen dispose d'une telle prérogative. Aussi entendent-ils, dès que cette proposition sera avalisée par le Parlement (car ils ne doutent pas qu'elle le sera) être les premiers à bénéficier de cette offre

du président.

M. Fort et M. Ducret se proposent de saisir le Conseil constitutionnel sur l'article 374 du Code civil modifié par la loi du 22 juillet 1987 dite loi Malhuret, laquelle prévoit notamment que « l'autorité parentale est exercée sur l'enfant naturel par celui des père et mère qui l'a volontairement reconnu ». Et qui indique aussi que « si l'un et l'autre ont reconnu l'enfant, l'autorité parentale est exercée par la mère ».

Les deux animateurs du MEP jugent que sont nombreuses, dans cet article, les contradictions avec la Constitution notamment sur le plan de la discrimination sexuelle et quant aux principes selon lesquels les individus naissent égaux en droit et sont égaux devant la loi.

Au MEP, la rentrée parlementaire est attendue. Car la requête est prête.



## SOCIÉTÉ

# Les droits de l'enfant

*Un important colloque sur la défense des mineurs en justice s'est tenu à Paris*

« Pour une réelle défense de l'enfant en justice », tel était le thème du colloque récemment tenu à Paris, organisé par la Fondation de l'enfance, en collaboration avec l'Institut de l'enfance et de la famille, ainsi que de l'association Enfants et Familles d'aujourd'hui.

Chargé de mission auprès du Mouvement pour l'égalité parentale, M. René Ducret, de Biarritz, a participé à ces travaux qui réunissaient les représentants de diverses professions, magistrats, médecins, avocats, psychologues, etc. En présence de M. Arpaillange, garde des sceaux.

M. Ducret, très attentif à ces questions, a bien voulu nous en faire la relation.

### « SAVOIR ÉCOUTER »

Un groupe de chercheurs, écrit-il, a présenté les résultats d'études menées dans plusieurs pays sur le thème : « L'enfant est-il un sujet de droit ? ». L'exemple du Québec est le plus marquant : le mineur y a droit à un avocat dans toutes les instances civiles ou pénales le concernant.

En France, chaque année, 70 000 mineurs ont affaire à la justice pénale, et 80 000 sont concernés par une procédure d'assistance éducative. Les participants ont proposé que tout mineur concerné par une procédure, ou y trouvant un intérêt, soit assisté systématiquement, ou représenté, par un avocat « spécialement formé et correctement rémunéré ». A l'appui de leur thèse, ils relèvent notamment que, lorsqu'un mineur est maltraité, seuls

les parents sont entendus par le tribunal.

À Lille, l'association Point-Jeunes vient de créer Espace-Droits qui s'inscrit dans un projet concerté avec le Conseil régional et le barreau, et met en place une formation originale d'avocat des mineurs, en vue « d'assurer plus efficacement leur défense ». Le garde des sceaux, concluant les débats, a souhaité que se développe cette expérience. « Pour défendre, a-t-il dit en substance, il faut savoir écouter. Et l'écoute ne s'improvise pas ».

### AUX NATIONS UNIES

M. Ducret indique qu'une convention internationale sur les droits de l'enfant est en préparation aux Nations unies, qui devrait confirmer le statut de personne du mineur. Il note par ailleurs qu'en France les institutions sont parmi les mieux faites, le juge des affaires matrimoniales et le juge des tutelles sont là pour veiller aux intérêts de l'enfant. Et si ce dernier se trouve en danger, le juge des enfants est à même de prendre toutes les mesures qu'il juge nécessaires. Les mineurs ont de toute façon la possibilité de se faire entendre au cours des enquêtes, auprès des assistantes sociales, de la Sauvegarde de l'enfance, des psychologues, des médecins, etc.

« La jurisprudence qui s'est dégagée après la nouvelle loi démontre qu'ils sont non seulement entendus, mais écoutés », conclut M. René Ducret qui souligne, en leur rendant hommage, le travail accompli par les juges des enfants.

## RÉACTION

### **Pédophilie : revues sous haute surveillance**

■ Le Mouvement pour l'égalité parentale communique : « Il y a dix ans déjà, deux juristes, membres d'une association de protection de l'enfance (le MEP), M<sup>re</sup> Fort et René Ducret, s'étaient déjà indignés de ce que derrière certaines revues dites « naturistes » se cachent en fait des publications à caractère pornographique.

Ils dénonçaient alors le cumul d'infractions et ce qu'ils appelaient « un multi-subterfuge : tout d'abord fiscal, substituant à la surtaxe pornographique élevée un taux réduit. Mais également juridique puisqu'en réalité à caractère pornographique.

De surcroît mettant en scène, d'une façon des plus suggestives, exclusivement enfants et jeunes adolescents. Qui plus est avec des slogans plus qu'incitatifs : de véritables « poussa-au-crime ».

Aujourd'hui René Ducret, spécialiste en droits de l'homme et chargé d'une mission de surveillance de la presse, déplore que la situation n'est pas évoluée et « qu'outre le problème de l'inexistence juridique du consentement des mineurs à l'atteinte à leur image figurant dans de telles revues, il y ait celui de l'incitation à la débauche ».

M<sup>re</sup> Fort appelle à la vigilance : « Depuis dix ans dans nombre d'affaires de pédophilie, on retrouve ce genre de revues incitatives, provoquant déviations, perversions, passages à l'acte: la vigilance est d'autant plus à l'ordre du jour que pour la seule année 95, le ministère de l'intérieur a recensé 3 600 viols et 3 533 agressions sexuelles sur mineurs ! ».

C'est ce message de fermeté que délivrera René Ducret qui sera reçu, à l'issue du congrès de Stockholm sur la protection de l'enfance, par le ministre de l'intérieur puis par le premier ministre.

## Protéger les enfants des abus sexuels

Chargé de mission auprès d'une association de protection de l'enfance, M. René Ducret, de Biarritz, a attiré l'attention du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'intérieur sur le contenu d'une revue à caractère pornographique et incitatif mettant en scène des enfants en compagnie d'adultes.

Le premier lui a répondu que des contacts très étroits ont été noués avec le secrétariat à la famille relativement à ce sujet et que va paraître prochainement une circulaire commune des deux ministères sur la lutte contre les abus sexuels à l'égard des enfants.

Il lui a également indiqué qu'une campagne est en cours visant à informer tous les adultes qui oeuvrent auprès des enfants des écoles et qu'une même action concertée est mise en œuvre en faveur des enfants maltraités.

Pierre Joux a également répondu au courrier de M. Ducret, l'assurant de sa détermination « à exercer l'entière plénitude des moyens qui lui sont conférés par les textes ». Et le ministre de l'intérieur a invité son correspondant biarrot à prendre contact avec ses services pour exprimer plus en détail ses préoccupations.

# Piratage: la dissuasion est possible

## Lettre du jour

**Genève 31 mars** Oui, effectivement, les cyberescroqueries posent un réel problème discréditant ces merveilleux outils indispensables que sont Internet et ses «services», tels le Web, les messageries,... Mais cela n'aurait jamais dû être le cas, ni exister, car il y a toujours eu un moyen des plus simples de l'éviter. En effet, au départ - comme le souligne la *Tribune de Genève* - ces escroqueries commencent toujours par l'intermédiaire de votre boîte mail dans laquelle vous recevez soit un faux site (phishing/hameçonnage), soit un courriel (réponse à votre annonce ou autre). Quotidiennement, je reçois aussi une vingtaine de ces mails frauduleux. Or, les fournisseurs de messageries ont

la possibilité de vous signaler le caractère frauduleux des mails en vous fournissant la localisation géographique. Mais ils peuvent aussi vous fournir tout un tas de renseignements totalement dissuasifs d'escroquerie car permettant d'identifier les auteurs, tels le numéro d'IP bien sûr, mais aussi de CPU, de processeur, l'adresse MAC, etc. Ils ont en effet, à l'heure actuelle, un très grand panel d'outils à leur disposition tels l'outil «traceroute» ou celui de récupération d'informations DNS. Quasi tous les sites et firmes utilisent ces outils. Il y a des conférences mondiales sur la sécurité de l'Internet où ces solutions simples n'ont jamais été proposées. Parce qu'aussi j'ai déjà interpellé les fournisseurs d'accès et de messagerie... Sans le moindre résultat.

**René Ducret**



# L'AFFAIBLISSEMENT DE L'ONU

Dans la même rubrique:



Jeudi 15 Novembre 2018 - 01:46

La France veut « couvrir » son client saoudien



Jeudi 15 Novembre 2018 - 01:40

Compétence et Résilience de Cévital : Une Algérie qui inspire respect

Le Jurisconsulte Maître René Ducret, inspirateur de nombreuses réformes, et qui conseille une autre organisation intergouvernementale, vient plaider la défense, et prôner le renforcement, d'une ONU que ses détracteurs prétendent affaiblie.

Vendredi 16 Décembre 2016

PHOTO MAITRE RENE DUCRET



## AUTRES ARTICLES

▣ La France veut « couvrir » son client saoudien

▣ Compétence et Résilience de Cévitel : Une Algérie qui inspire respect

▣ Tartuferie républicaine : bête en mondiovision

▣ L'Algérie serait-elle devenue la nouvelle proie de l'occident?

▣ Effondrement ?

« L'ONU a plusieurs moyens de faire passer ses décisions, mais aussi des moyens coercitifs pour les faire appliquer, analyse Maître Ducret.

« Tout d'abord il faut changer les statuts de l'ONU et supprimer ces droits de Veto au Conseil de Sécurité qui paralysent et bloquent toute décision. Ou que ce Droit de Veto entraîne alors sine die et ipso facto le vote d'une assemblée extraordinaire, sans veto cette fois-ci.

Par ailleurs, dans ce monde régi maintenant par la mondialisation et globalisation, l'économie numérique, l'autarcie totale n'est plus possible : Les Pays sont inter-dépendants les uns des autres. Sinon , ce serait l'asphyxie immédiate ! . Aucun Pays ne peut vivre sans exportation, et surtout sans importation, ne serait-ce que , tantôt de matières premières, tantôt de denrées, et toujours de produits technologiques. Aucun Etat ne peut survivre à l'heure actuelle sans transports, sans télécommunications, sans internet.

Or, il est une arme absolue, à portée de l'ONU et de son Conseil de Sécurité, qui n'est plus tellement usitée depuis les années soixante, et c'est bien regrettable, c'est la panoplie complète : Blocus, embargo, siège et boycott, etc....

Cette arme est la plus redoutable : Imaginez du jour au lendemain un Pays ne pouvant plus ni importer quoi que ce soit, ni rien exporter, être privé de la convertibilité de sa monnaie, et de tous moyens de communication et de transports vers l'extérieur, tout comme d'espace aérien et maritime, et ne plus avoir d'internet, avoir ses fonds gelés, etc...Impensable au XXI ème siècle : Un retour sinon au Moyen-Age, disette en plus. Un dirigeant ne pouvant plus sortir de son Pays sous peine d'être appréhendé et conduit devant la Cour Pénale Internationale est également dissuasif.

Et pourtant ce genre de sanction est réalisable. Si la Communauté internationale est bien solidaire et soudée au Conseil de Sécurité. C'est la raison pour laquelle nous nous apprêtons à lancer une organisation visant à renforcer cette coopération internationale derrière l'ONU.

C'est ainsi que le Général de Gaulle avait immédiatement contraint, en 1963, le Prince Rainier III de Monaco à signer un traité : En réflexe de bon militaire ayant fait, à l'époque, «l'Ecole de Guerre», le Général avait ordonné le siège de la Principauté, obligeant le Prince à «capituler» sans conditions !

Le Monde a vraiment besoin, à l'heure actuelle plus que jamais, du Super-Gendarme qu'est l'ONU, une fabuleuse et unique institution qui est la seule à pouvoir assumer ce rôle. Mais quant au conflit syrien, la Communauté Internationale n'ayant pas réussi à faire destituer le clan Assad lors du "printemps arabe", il a pris depuis, tout à la fois, une tournure des plus dramatique, compliquée, et délicate ! Il faut se garder de juger l' ONU sur un conflit d'une telle complexité, " conclut Maître René Ducret

# PHISING & AUTRES ESCROQUERIES PAR INTERNET !

Cliquez ici même rubrique



Vendredi 16 Novembre 2018 - 01:30  
Au royaume des mécréants



Jeudi 15 Novembre 2018 - 01:44  
Commemoration du centenaire de l'armistice du 11 Novembre 1918. Pèlerinage et marocains au secours des Français. Par Mustapha Selta

Depuis 20 ans l'on ne s'est jamais penché sur les moyens d'éradiquer, notamment déjà, ce fameux «phising» ou hameçonnage (filoutage par faux-sites) (1), déplore René Ducret

A la demande du Directeur Général de l'ONU, du Président de la Commission Européenne et de l'ICANN, ce juriconsulte & architecte informatique, infatigable auteur de mesures anti-fraudes dès l'âge de 23 ans et son élection en Chambre de Commerce leur a remis des moyens simples et immédiats pour mettre fin à ce fléau mondial.

**RENE DUCRET**

Jeudi 17 Août 2017



## AUTRES ARTICLES

☐ Au royaume des mécréants

☐ Commémoration du centenaire de l'amistice du 11 Novembre 1918. Russes et marocains au secours des français. Par Mustapha Saha

☐ L'implication des Rothschilds dans l'esclavage et le colonialisme !

☐ ELUCUBRATION DU LIBÉRALISME N'A PAS SAUVÉ CE MONDE

☐ La famille nombreuse catholique est la seule arme efficace contre la déchristianisation.

**D'**après son rapport les FAI (fournisseurs d'accès & de messagerie) ont pourtant, depuis longtemps, les outils pour l'éradiquer. Mais ne les utilisent que pour nous pister à des fins publicitaires, commerciales, et de marketing !, explique-t-il : « Ils doivent les mettre à disposition de leurs usagers, car la porte d'entrée de tout abus, dont le phishing, est toujours... à 100 % la boîte mail

Quand l'escroc envoie un e-mail, son fournisseur de messagerie -comme tout site internet auquel on se connecte-, enregistre ses renseignements d'identification tels son adresse IP, adresse IMAC, N° de Processeur, de CPU, et autres fournis par le "traceroute", la récupération d'informations DNS. Et dispose donc de sa localisation géographique, et bien entendu de son numéro de téléphone indispensable à la vérification de sa boîte-mail. Idem pour le fournisseur d'accès internet, disposant des mêmes renseignements

L'affichage obligatoire en fin de message de ces 2 sources d'informations, toutes aussi sécurisantes qu'un certificat d'authentification, élimine déjà le phishing, démasqué, comme toutes autres tentatives classiques de fraudes & escroqueries. L'affichage de la photo automatique de l'expéditeur, prise à un moment aléatoire, est opportune, car supprimer cette fonction facultative ou masquer la caméra ne pouvant qu'éveiller des doutes et inciter à la prudence.

Outre de s'inviter dans votre boîte mail, 2 autres conditions sont nécessaires pour réussir un phishing : avoir un site, et donc aussi un nom de domaine. Fournisseurs de noms de domaine, WHOIS, et hébergeurs, doivent donc faire preuve de bien plus d'exigence et rigueur dans la vérification. Une coopération entre acteurs du net (notamment par croisement automatique de fichiers) s'avérerait redoutable ici. C'est pour cela que j'ai fondé le Worcop (l'office mondial de la Coopération). Hélas les cyberescroqueries & cyberarnaques sont loin de se limiter au phishing. Ajoutons : cybercriminalité & cyberterrorisme, cyberpédophilie, hacking, .... Des Fléaux des plus onéreux & mobilisateurs pour les Polices mondiales.

Côté navigation, les FAI et autres acteurs du net & web, même ceux spécialisés en sécurité, offrent un "surf anonyme": Du pain béni pour les fraudeurs ! Il faut interdire cet anonymat, et déjà le signaler au destinataire tout en tentant de le bloquer (Haro donc aux Serveurs Proxy et VPN, aux logiciels P2P et surcouche de réseaux ou en oignon, etc).. Idem pour les systèmes de courriel anonymes (RetroShare, I2P, Freenet, Freemail, Imule, Syndie, etc...) : Car les deux, couplés à la Cryptomonnaie, permettent ainsi la cyber-criminalité : Vente en ligne d'armes, explosifs, drogue, poisons, etc..., sur le fameux "DarkWeb", ce "net anonyme" !

Mais la criminalité ne s'arrête pas non plus à l'internet: Dans la téléphonie mobile, là encore l'anonymat doit aussi être tout aussi banni, n'attirant que des abus : fausses alertes à la bombe & revendications d'attentats, harcèlements, intrusions intempestives & abusives dans la sphère privée & professionnelle, arnaques aussi. etc.. Tout au contraire doit s'afficher le numéro + le nom & prénom + la ville : Lorsqu'on nous appelle ou nous envoie un SMS, et à l'inverse lorsque nous appelons, ou envoyons un SMS. Ceci existant déjà en choix volontaire utilisateur.

Quant aux boîtes mails ouvertes sous des faux noms, permettant l'escroquerie, elles doivent être détruites. Ne devant être ouvertes qu'au nom & prénom (ou nom de société) du titulaire, confirmé par l'identification du SMS de vérification d'ouverture. Des robots pouvant aussi opérer ces vérifications / recoupements automatiques chez un organisme neutre, grâce aux annuaires fournis par les opérateurs de téléphonie mobile. En cas de discordance, la boîte sera bloquée. L'on ne devra plus pouvoir changer le nom et prénom de sa boîte mail !! Finaliserait l'élimination des faux noms, et des escroqueries commises par de pseudos vendeurs ou acheteurs cette fois sur de vrais sites de ventes ou location, une carte bancaire de quelques centimes perçue à titre d'inscription définitive Quant aux Cyber-cafés, leur anonymat favorise les cyber-fraudes et ils devront tenir un registre des locations indiquant : N° de poste, heure d'entrée & sortie, nom-prénom, copie d'identité. Comme pour les loueurs de véhicules & matériels

Il est urgent de moraliser l'internet et la téléphonie, conclût René Ducret pour qui l'anonymat est source de tous ces abus : Face à eux, les organes de Gouvernance internet sont désarmés, ne disposant que de pouvoirs fragmentés, techniques, incomplets. Il manque un véritable organe de régulation au niveau mondial. En attendant, cette éradication repose sur la volonté des opérateurs internet. Le 1er qui ancitipera ces mesures remportera le jackpot mondial sur la concurrence, grâce à l'exaspération des utilisateurs (recevant jusqu'à 30 phishing par jour !). Je dois les rencontrer prochainement pour les en convaincre. Le "1er Forum sur la moralisation & sécurisation du net" ouvrira le débat avec d'opportunes confrontations & coordinations entre FAI et autres opérateurs du net A l'issue de notre fructueuse séance de travail avec l'ICANN, la remerciant au passage de son soutien et de sa volonté de collaboration, nous en concluons que cette éradication repose enfin (et surtout) sur la Commission Européenne, parce que seule Organisation Gouvernementale à disposer d'un pouvoir à la fois normatif & coercitif»



# L'ECHO

ÉCONOMIE • ENTREPRISE • FINANCE

## Attention aux «bulles» d'outre-Atlantique!

NE FAUT-IL PAS OBSERVER avec inquiétude outre-Atlantique le développement de diverses «bulles»?

La première est boursière. Avec un Dow Jones à plus de dix mille points, nous sommes revenus au record et aux excès de l'année 2000. Les risques «d'éclatement» sont donc importants sur un indice qui n'a jamais vraiment fait son «mea culpa», au contraire du Nasdaq retombé de quasi 6.000 points à 800. Mais, là aussi, on est remonté à quelque 2.000 points et le danger est réapparu de nouveau.

Les deux autres bulles sont financières et monétaires. La pseudo-croissance des USA est artificielle et seulement interne: uniquement par surconsommation des ménages endettés et à l'épargne négative vivant bien au-delà de leurs moyens. Avec un déficit commercial chronique aussi abyssal que celui du budget, les USA auront cette année un endettement record avoisinant sans doute les... mille milliards de dollars, soit plus que les dépenses de... tous les autres pays réunis!

Comment les Etats-Unis financent-ils ces déficits? D'une part par les «bulles» boursières. D'autre part par les emprunts d'Etat: afin de soutenir le dollar, la Banque du Japon en a acheté 140 milliards de dollars en 2003 et 100 milliards rien que pour le premier trimestre 2004. Pour les mêmes raisons, la Chine n'est pas en reste et dispose... des

plus fortes réserves de change mondiales! Enfin ils les financent par une masse monétaire importante, notamment de billets en circulation.

Ajoutons encore que les USA financent le remboursement de leurs emprunts en émettant... d'autres emprunts. Ce qui, au niveau micro-économique, correspondrait à des pratiques dites «de cavalerie».

Ce mécanisme bien fragile et précaire risque donc à tout moment de se rompre par un des nombreux facteurs indépendants, dont entre autres:

- 1) L'abandon par le Japon ou la Chine de leur politique d'intervention.
- 2) L'abandon du dollar comme monnaie pour certaines transactions ou fixings internationaux (pétrole, matières premières, or...)
- 3) Une crise «obligataire» sur les fonds d'Etat.
- 4) L'éclatement d'une bulle boursière, entraînant celle de la monnaie.
- 5) Les attentats dont nous avertit le président Bush. Cela provoquerait la chute simultanée du dollar, des bourses et aussi de l'économie. Un véritable détonateur sur les diverses bulles...
- 6) Enfin les «hedge funds», ces puissants fonds spéculatifs, avec 1.300 milliards de dollars disponibles, et les instruments spéculatifs sophistiqués représentent également une réelle menace, car ils peuvent amplifier considérablement les mouvements baissiers, avec des effets de levier irrésistibles, et générer ainsi de surcroît des spirales sans fin, difficilement maîtrisables! ■

René Ducret, économiste (Barcelone)

► [ducret@wanadoo.es](mailto:ducret@wanadoo.es)

Pour son réveil, l'Afrique nécessite un modèle économique servant d'exemple mais aussi d'élément moteur et dynamiseur à effet d'entraînement, et pas seulement du pôle centralisateur et de la plateforme d'échanges (économiques, financiers et commerciaux) qui lui fait défaut actuellement.

Ce Continent a besoin en effet lui aussi d'un "Etat-modèle", de son - Singapour africain -. Lequel Eldorado peut même faire bien mieux ; Car Singapour n'est ni le modèle ni l'exemple parfait, souffrant de ses imperfections et handicaps : 714 KM<sup>2</sup> seulement !, en sus répartis ...en 64 îles !, et de surcroît...sans ressources naturelles !! (à l'inverse de l'Afrique)

Ce qui ne l'empêche pas d'être 3ème (bientôt 2ème) place financière mondiale , 2 ème port mondial, 1er PIB mondial par habitant, et plus grosse concentration mondiale de millionnaires en pourcentage de population !!

A partir de cet exemple, (démontrant que tout est possible avec du know-how /savoir-faire), et aussi de mon demi-siècle d'observation de l'économie politique, et enfin et surtout de l'analyse de l'insatisfaction de la demande et des besoins mondiaux, j'ai peaufiné durant 10 ans un plan économique parallèle (-extérieur-) basé sur une stratégie astucieuse et inédite aux multiples synergies, visant à tirer le meilleur parti de la mondialisation et globalisation de l'Économie plutôt que d'en subir les effets.

Plan que je mets gracieusement à disposition de l'Etat souhaitant devenir ce fleuron et porte-flambeau de l'Afrique. Plan dont d'ailleurs la mise en place a également le mérite de ne rien coûter non plus, mais qui servira aussi de réveil et de starter à un Continent qui en a tant besoin.", conclut René Ducret.

# LA BCE DOIT CESSER DE RUINER L'AFRIQUE

Donc la même rubrique:



Samedi 1 Septembre 2018 - 01:08

'Science économique' - Imposture diabolique



Dimanche 12 Août 2018 - 08:00

Dette mondiale : où en est-on ?

POUR L'ECONOMISTE RENE DUCRET LA BCE DOIT CESSER DE RUINER L'AFRIQUE PAR SON DUMPING MONÉTAIRE.

Mardi 29 Août 2017

PHOTO RENE DUCRET



## AUTRES ARTICLES

- (1) 'Science économique' - Imposture diabolique
- (2) Dette mondiale : où en est-on ?
- (3) La vulnérabilité financière nationale
- (4) Ces banques ont-elles volé ou seulement perdu l'or de leurs clients ?
- (5) Comment l'Etat actionnaire est vidé peu à peu de sa substance

**L**a BCE doit cesser de faire du dumping monétaire pour s'engager dans ce que l'on a appelé - la guerre monétaire -. Il y a en effet d'autres façons de répondre à la Mondialisation & Globalisation de l'Economie et au Libre Echange. Ceci est tout à l'opposé d'être la bonne.

Elle doit également cesser de faire du dumping sur les taux d'intérêts (Ceci étant à nouveau partie intégrante de ladite guerre monétaire) . Une saine harmonie monétaire et financière mondiale impliquant que les grandes monnaies aient des taux d'intérêt communs.

Qui plus est les différentiels de taux permettent les spéculations. Ce dont a été victime l'Euro en l'an 2000 . Il avait fallu une intervention mondiale concertée pour casser cette spéculation, car la spéculation est un mécanisme infernal sans fin et irrationnel, qui ne cesse pas de lui-même.

Cette double erreur de la BCE se vérifie : D'une part les périodes d'expansion économique ont toujours été des périodes de taux élevés. Celles de récession et de déflation des périodes de taux bas.

L'Euro ne peut se permettre d'être moins rémunérateur que le Dollar, monnaie internationale de référence et d'échanges. Il doit avoir un différentiel plus élevé, pour demeurer attractif et casser toute spéculation éventuelle. Les taux de l'Euro

et de la Livre, comme du Dollar Canadien devraient être à parité.

De surcroît les lois économiques connaissent, comme celles juridiques, des effets pervers au delà d'un certain seuil. C'est le cas pour les taux historiquement bas que nous avons actuellement qui sont donc négatifs pour les épargnants, une aberration économique sans précédent.

D'autre part il est totalement illusoire et utopique de penser que faire artificiellement baisser une monnaie est la seule réponse à apporter à la concurrence qu'impose la Mondialisation et le Libre échange. C'est une erreur.

Pour preuve, la surévaluation historique du Franc Suisse, valeur refuge traditionnelle, qui avait réussi même un temps à dépasser la valeur de l'Euro (il fût un temps où il était à parité avec le Franc Français, et il n'y a pas longtemps encore il valait 1, 80 francs français) a apporté une belle croissance totalement inattendue.

Cela s'explique : Cette surévaluation excessive n'impacte nullement les exportations : Car le Pays paye bien moins cher toutes ses importations, dont celles concourant à la fabrication du produit. Cette opération d'import suivie d'export, desdits produits, est donc neutre, quelque que soit la valeur de la monnaie ainsi surévaluée. Il n'y a que sur la valeur ajoutée, sur le produit, que la monnaie locale rentre en jeu. Mais cette valeur est très souvent faible ou marginale, et ne subit aucune fluctuation interne. Et les clients sont prêts à payer une technologie ou une qualité qu'ils ne peuvent trouver ailleurs, preuve en étant que le produit continue à être fabriqué en Suisse.

Avoir une monnaie surévaluée présente de nombreux avantages pour les pays d'Europe, souvent en déficit commercial : Leur importations sont ainsi bien moins chères. Tout comme leurs vacances à l'étranger et leur remboursement d'emprunts, ces pays étant assez endettés. La solidité d'une monnaie attire la confiance des investisseurs, la création d'usines, donc d'emplois, et génère de la crédibilité envers l'Etat.

Mais cette erreur de la BCE a des conséquences bien plus dramatiques pour les Pays d'Afrique qu'elle ruine totalement : Tous ceux de la Zone Franc (donc des parités fixes par rapport maintenant à l'euro).

En effet ces pays, qui ne sont pas industrialisés (car on les a toujours seulement cantonnés au rôle de simple réserve de matières premières bon marché) importent énormément. Ce dumping surenchérit considérablement leurs importations. Les prix étant toujours en dollars. Or, si en 2008 avec 1 euro on pouvait acheter 1, 61 dollars, il y a quelques moi on pouvait en acheter à peine plus d'un. Et seulement 0,85 en l'an 2 000. Des importations ruineuses donc, mais aussi exportations et un pouvoir d'achat très bas, reléguant les pays d'afrique dans le classement des pays mondiaux les plus pauvres par habitant. Une ruine enfin pour ces Pays très endettés qui doivent rembourser en dollars. Ce sont eux les plus exposés qui font les frais de ce dumping monétaire de la BCE.. La situation dans laquelle cela les plonge crée des abus de puissance économique dont ils sont victimes, contraints de brader des matières premières et des concessions dans des conditions inacceptables et léonines. Cela les place à nouveau dans une situation de colonisation, économique cette fois. Quant aux instruments spéculatifs à terme, comme le célèbre LME de Londres, ils achèvent de fausser et déstabiliser ces Marchés, les plaçant à nouveau en situation de dépendance et d'instabilité économiques

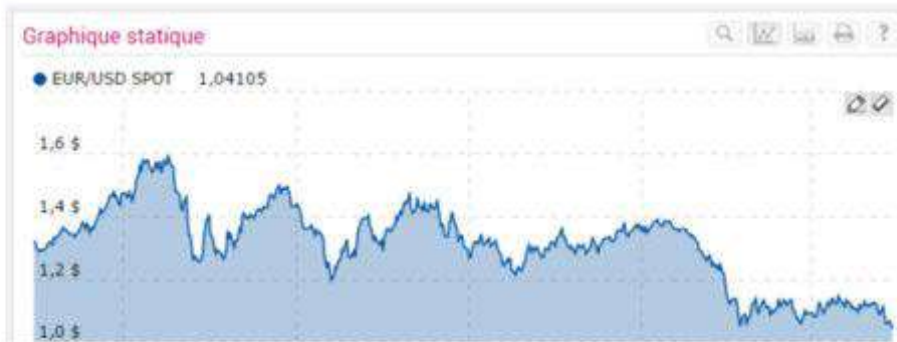
Je compte solliciter un siège d'observateur auprès de la BCE pour représenter ces Pays de la zone franc et faire entendre leur voix et leur intérêt.

# LA BCE DOIT URGEMMENT CONSULTER SES CAMBISTES !!

Tout comme DSK qui était à la fois avocat d'affaires (tout comme sa successeuse) et Professeur d'Economie, le Jurisconsulte Maître René Ducret est surtout un économiste monétaire très écouté, jusqu'aux banques centrales et FMI, initiateur de diverses réformes et plans économiques, et qui était intervenu pour enrayer les deux crises spéculatives sur l'Euro. Il repart au créneau.

MAITRE DUCRET

Vendredi 16 Décembre 2016



## AUTRES ARTICLES

☐ A l'UE et à l'OTAN, la Première ministre islandaise dit « Non merci ! »

☐ La fake news du Muos « maxi radar »

☐ La CEDH confirme la condamnation d'une autrichienne qui avait insulté le prophète Muhammad

☐ Parlement Européen : ARTICLE 13... (à la douzaine)

☐ Déclaration publique d'organisations juives européennes sur la définition et l'élimination de l'antisémitisme.

« Le Conseil des Gouverneurs, qui prend les décisions de la BCE, comprend donc les Gouverneurs de Banques Centrales. Lesquels ont à disposition leurs propres "stratégies" : "Chef-économiste", et rarement "économiste monétaire".

Mais jamais hélas une 3<sup>ème</sup> catégorie appartenant à un monde à bien part et par trop cloisonné. Une catégorie avec laquelle on ne communique pas, l'on n'échange pas, et que l'on oublie même totalement, parce -dans toutes les banques- on l'enferme, dans les sous-sols et dans l'obscurité !!

Et pourtant c'est de très loin la plus importante de toutes !! Car c'est elle, et elle seule, qui fait le Marché des Changes, et fixe le cours des devises ! Ce sont les cambistes ! Rivetés à leurs écrans sur leurs "tables des changes"

Ils sont d'autant plus redoutables qu'ils sont nombreux partout dans le Monde, et pas seulement dans les banques centrales : Dans toutes les banques du Monde ! Les Asiatiques sont particulièrement actifs sur le Marché des Changes, leurs 2 micro-états (Hong Kong et Singapour) étant 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> mondiaux (derrière Londres et New-York), Tokyo 4<sup>ème</sup>, Paris étant "largué" à la 29<sup>ème</sup> place juste devant Casablanca !

Et encore et surtout plus redoutables puisqu'ils sont là pour gagner de l'argent et que ce sont tous des spéculateurs, qui ont à disposition des machines infernales avec des effets leviers considérables, fantastiques même, qui agissent toutes de concert en même temps ! Ignorer leur existence et leurs intentions du moment est donc courir à la catastrophe monétaire, car leur puissance spéculative est telle qu'ils peuvent faire littéralement implorer une monnaie même de la plus grande valeur intrinsèque.

C'est ainsi que, depuis la création de l'Euro, la BCE a accumulé les erreurs grossières, et continue !

Après son lancement à quasi à 1,18 \$ l'euro affichait rapidement une bonne santé à 1,45. Mais la 1<sup>ère</sup> erreur de la BCE a été que cette toute jeune monnaie ne pouvait se permettre d'avoir des taux d'intérêt bien moins attractifs que le Dollar.

Qui plus est la 2<sup>ème</sup> erreur était d'ouvrir ainsi la voie à la spéculation mondiale sur l'Euro, en offrant non seulement à tous cambistes mondiaux mais aussi à tous spéculateurs lambda un différentiel de taux en leur faveur !!

La 3<sup>ème</sup> erreur est de n'avoir pas vu venir, puis d'ignorer totalement cette spéculation.

OR, une fois les machines infernales spéculatives mises en marche, on ne peut plus les arrêter : c'est une spirale infernale de descente aux enfers ! Rappelons qu'il a fallu l'intervention concertée de TOUTES les grandes banques centrales pour casser cette spéculation sur l'Euro, chuté à ....0,82 \$ et qui sinon aurait imploré littéralement sous ce jeu purement spéculatif.

La 4ème erreur est de n'avoir jamais utilisé, lors de cette attaque spéculative, de la suivante, et de celle actuelle, la seule arme anti-spéculation redoutable, l'on peut dire atomique même, qui devient ensuite et surtout totalement dissuasive.

Arme jadis utilisée, entre autres, par la Banque de France : L'arme fatale et surprise des taux ! Consistant en une hausse très fugace -mais surprise- des taux qui ruine totalement en effet tous spéculateurs : Car elle leur enfonce très loin leur stop-loss de protection de par l'emballlement des ordinateurs, et leur retourne leurs positions (avec leurs considérables effets-leviers), à des cours totalement ...suicidaires !, leur ôtant radicalement l'envie d'y revenir un jour !

La 5ème erreur est de n'avoir jamais ainsi montré, ni dit, ni affiché, son attachement à sa monnaie, et à un euro fort. Or la crédibilité (venant du latin credere = confiance) d'une monnaie réside avant tout dans son attachement et sa défense par sa banque centrale.

La 6ème erreur est de penser qu'une monnaie faible peut relancer l'économie. C'est une grave erreur. Car d'une part nous ne produisons que peu de valeur ajoutée dans des produits dont le principal coût réside dans les matières premières se trouvant ainsi surpayées. Comme toutes les importations dont les produits pétroliers. Qui plus est toute notre industrie a hélas été très fortement délocalisée ! D'ailleurs les Suisses, dont le Franc fort s'est littéralement envolé, et est surévalué, n'ont jamais connu un tel boom dans leurs exportations !

La 7ème et grave erreur, là encore, est de penser à tort que les taux les plus bas, et même négatifs, vont relancer l'économie ! C'est oublier que, comme les lois juridiques, les lois économiques, ont, passé un certain seuil, des effets non seulement pervers, mais qui s'inversent totalement, comme nous l'a démontré en 1974 l'économiste Arthur Laffer avec sa célèbre courbe en forme de cloche.

Tout en rappelant que toutes les périodes de faste économique, dont les fameuses 30 glorieuses, ont toutes été dans des périodes de taux élevé, et que toutes les périodes de récession et déflation l'ont toutes étaient dans des périodes de taux bas !

Les taux négatifs et les QE sont là aussi des 8ème et 9ème erreurs fustigées par tous les économistes, d'autant que n'ayant apporté aucun fruit. L'on pourrait continuer les accumulations !

Mais là encore la BCE répète à nouveau les mêmes erreurs, et se fige dans des taux négatifs au lieu de -au moins- s'aligner sur la FED va relever les siens, et dont les taux sont déjà positifs. Résultat : Une 3ème vague de spéculation internationale a déjà très largement commencé déferler. Et va aller casser le support de la parité avec l'USD, (L'euro était hier à seulement 1,03 \$) pour ensuite entamer une chute vertigineuse, sans frein. Entre les 2 premières attaques, l'euro s'était regonflé à 1,60 contre les grandes monnaies (\$, Yen, CHF). Pour être aujourd'hui quasi à parité, perdant donc 60 FIGURES, ce qui est énorme en terme de change.

Autre conséquence importante : Voir ainsi sa monnaie décriée (et qui risque fort de voler en éclats) est une perte de crédibilité supplémentaire pour l'Union Européenne déjà mise à mal par le Brexit, et qui risque ainsi de voir se multiplier d'autres référendums sur le sujet qui vont devenir des enjeux électoraux. Car il n'y a pas que les spéculateurs qui sont aux aguets, mais aussi les détracteurs (de l'Europe) !. » conclut Maître Ducret.

# LA GRECE, FAUX PRETEXTE MAIS VRAIE SPECULATION MONDIALE SUR L'EURO

René Ducret, économiste monétaire, très écouté au FMI, spécialiste de l'Euro, était intervenu dans les précédentes crises de celui-ci, enrayeres par ses conseils prodigués à la BCE et au FMI. Aujourd'hui il monte au créneau, fustigeant à nouveau la spéculation internationale :

René Ducret

Samedi 17 Janvier 2015



## AUTRES ARTICLES

b) Charlie Hebdo et le procès de Tsarnaev : Qui bono?

d) FILM DE LA SERVITUDE MODERNE

g) LA DETTE : ce qu'ils ne veulent pas que vous sachiez !

h) Vision à court terme sur l'économie : La destruction à venir

a) Partie d'échecs géostratégique : Poutine joue avec les « blancs » et maîtrise l'échiquier.

**D'**une part le poids de la Grèce dans l'Europe est infime (moins de 3 %), et encore moins dans l'Euro. D'autre part sa sortie (quasi improbable) de l'Europe ou de l'Euro, au lieu d'être tant redoutée, devrait plutôt avoir l'effet inverse, vu enfin que ses problèmes structurels sont tout aussi anciens que persistants, voire insolubles. Rien ne justifie, encore moins la Grèce, -si ce n'est la spéculation mondiale-, que l'Euro soit passé depuis juillet de 1,45 à 1,15, son plus bas niveau depuis 10 ans, en dessous de son cours d'ouverture

Grèce qui n'est qu'un faux prétexte permettant aux spéculateurs mondiaux de s'enrichir massivement et sans aucun risque au détriment de la BCE, et de tous exportateurs & importateurs européens, tout en destabilisant les Marchés et l'économie mondiale, faisant plonger les bourses. Comment? En vendant massivement à découvert sur le Marché des Changes d'énormes capitaux en Euros qu'ils n'ont pas, empruntés à terme avec le maximum d'effet levier, pour les convertir sur le marché spot (au comptant) en Dollars. Et ce d'autant plus, grâce aux taux actuels, historiquement bas et quasi nuls.

Résultat : Cela met en place une spirale infernale baissière sur l'Euro, dont nous savons d'expérience qu'elle est sans fin, ce sans une intervention concertée de toutes les banques centrales pour l'enrayer

Mais la BCE a les moyens de casser net cette spirale, mais aussi : De ruiner les spéculateurs en enfonçant tous leurs stop-loss bien au-delà de leurs limites fixées, de les obliger à retourner leurs positions pour les autres, et d'inverser brutalement la tendance baissière, mettant fin ainsi à la crise.

Tout cela à la fois, en une seule seconde et décision! Grâce à la redoutable et radicale arme surprise de hausse soudaine et très brutale des taux d'intérêt, toujours fatale aux spéculateurs, laquelle a fait ses preuves par le passé, et qu'il suffit de ressortir une seule fois pour dissuader durant longtemps toute spéculation. D'autant qu'elle est secrète : On ignore toujours quand elle va frapper, combien de jours durera la salve, et enfin si elle sera suivie ou non par d'autre(s), voir à des taux plus élevés encore ! En sus, elle a le mérite de rapporter, alors qu'à l'inverse les interventions coûtent fort cher.

L'on a d'ailleurs toujours pensé à tort que "plus les taux & inflation sont bas, -ceci sans limite-, plus la croissance est forte"! Outre le fait d'ouvrir la voie spéculative, cela démontre ce que j'ai toujours décrit: Toute loi, surtout économique, a ses limites, au-delà (ou en deçà) desquelles elle provoque des effets pervers, ou inversés nous rappelant la fameuse courbe en "cloche" d'Arthur Laffer de 1974.

D'où la déflation et récession aujourd'hui de l'Allemagne et bientôt d'autres Pays d'Europe. Et la hausse irrationnelle de l'immobilier, aux inévitables risques de crise & crash, comme en 1993 (50 % de chute brutale des prix !) ou en 2009. L'Histoire économique démontre que tous autres pays aux taux aussi bas sont entrés en déflation & récession (exemple récent : Le Japon). Et qu'il n'y a jamais eu de périodes de croissance ou d'expansion avec de tels taux si bas. Que tout au contraire les périodes les plus fastes, telles "les trente glorieuses" ont toujours été d'inflation et de taux élevés. CONTACT : ducret@live.fr

# L'Euro décrié ? L'appel de René DUCRET

Economiste monétaire écouté au FMI, René Ducret intervient dans la 3ème crise de l'Histoire de l'Euro - en chute libre de 2% par jour, voire de 30% en quelques minutes contre le CHF ! Perdant, depuis son plus haut, 50 à 65 figures (6500 Pips!) face aux grandes monnaies (\$, Yen, CHF, ...), soit 50% (et +) de sa valeur actuelle. Donc, pour les Européens, autant de perte en pouvoir d'achat et de hausse des prix. Mais aussi la ruine des importateurs/exportateurs et brokers, la chute des bourses, la déstabilisation de l'Economie mondiale», s'alarme-t-il, tout en analysant les raisons de cette crise :

Mercredi 28 Janvier 2015

René Ducret



## AUTRES ARTICLES

(A) A HUE et à POTAN, la Première ministre irlandaise dit « Non merci ! »

(E) La foka news du Muos « maxi radar »

(I) La CEDH confirme la condamnation d'une autrichienne qui avait incité le prophète Muhammad

(D) Parlement Européen : ARTICLE 13... (à la douzaine)

(C) Déclaration publique d'organisations juives européennes sur la définition et l'abolition de l'antisémitisme

Elle est purement spéculative, initiée il y a quelques jours par les spéculateurs sous le faux prétexte Grec (moins de 3 % du PIB européen).

-Mais c'est la BCE qui a fait le lit de ceux-ci et amplifié la spéculation. D'une part en ne réagissant pas aux prédictions de parités très béniignes de soit-disants stratèges (et surtout spéculateurs), leur laissant faire alors les cours du Marché, et surtout le jeu de leur propre speculation.

-D'autre part en ne réagissant pas davantage aux déclarations des grandes banques, spéculatives elles-aussi, lesquelles appellent (leurs clients certes mais avec un retentissement mondial !) à se débarrasser des Euros. Ce silence équivalant, pour la BCE, à décrier elle-même sa propre monnaie. Une Banque Centrale doit à l'inverse se montrer attachée à la stabilité et à la défense de sa monnaie

-Enfin en ne réagissant toujours pas à la spirale infernale, sans fin et sans limite, mise en place par la spéculation : L'un se souvient la nécessaire intervention concertée des Banques Centrales Mondiales pour bloquer la chute de l'Euro à 0,82 \$, avant son éclatement prédit par ses détracteurs (et spéculateurs). Pour briser net cette spirale spéculative, la seule arme fatale est la hausse aussi fugace que brutale des taux, utilisée déjà à tort que "plus les taux et l'inflation sont bas plus la croissance est forte". Or, toute loi, surtout économique, a ses limites au-delà (ou en deçà) desquelles elle provoque des effets pervers, voire inversés, rappelant la fameuse courbe en "cloche" d'Arthur Laffer de 1974. L'histoire économique démontre que des taux par trop bas provoquent, outre fortes hausses puis crashes de l'immobilier (1993/2008), déflation & récession (Le Japon puis l'Allemagne), et qu'au contraire les taux élevés ont toujours ceux des périodes fastes, telles "les trente glorieuses"...

-Un mur aussi sépare hélas les banquiers & économistes des cambistes, pas assez écoutés bien que pourtant au cœur du système monétaire mondial avec leurs

Salles des Marché.

-Enfin cette spéculation est irrationnelle et la valeur intrinsèque de l'Euro est forte et solide. Afin de défendre ce dernier, René Ducret lance une association européenne à adhésion gratuite : [opinion@live.fr](http://opinion@live.fr) et prévient : L'on a toujours cru à tort que "plus les taux et l'inflation sont bas plus la croissance est forte". Or, toute loi, surtout économique, a ses limites au-delà (ou en deçà) desquelles elle provoque des effets pervers, voire inversés, rappelant la fameuse courbe en "cloche" d'Arthur Laffer de 1974. L'histoire économique démontre que des taux par trop bas provoquent, outre fortes hausses puis crashes de l'immobilier (1993/2008), déflation & récession (Le Japon puis l'Allemagne), et qu'au contraire les taux élevés ont toujours ceux des périodes fastes, telles "les trente glorieuses"...



## Mobilisation pour l'euro

300 millions d'Européens paniqués et furieux ont aujourd'hui le sentiment d'avoir été trompés et spoliés et pensent que les «Onze» ont manigancé cette curieuse période «batarde» de trois ans durant laquelle l'on est dans l'euro sans avoir encore l'impression d'y être pour mieux les anesthésier et opérer une sournoise et occulte dévaluation collective et les sacrifier ainsi sur l'autel de la mondialisation économique, en profitant pour les rémunérer en monnaie de singe. Le bel enthousiasme de janvier 1999 a viré aujourd'hui à l'anti-euro et à l'anti-Europe!

Depuis le lancement de l'euro, la BCE a cumulé (volontairement?) erreurs grossières et bourdes. Tout d'abord, avoir abaissé les taux de rémunération d'une monnaie fragile, car naissante, ce jusqu'à 2% alors que la livre sterling et le dollar offraient 7,5% et 7%: c'était organiser la fuite des capitaux en euro vers d'autres devises plus attrayantes, affaiblissant donc l'euro.

Autre erreur de la BCE face à la baisse de sa monnaie: son manque total de communication et de détermination, et non seulement son manque évident de soutien, mais même son insouciance

désinvolture manifeste, des plus mal perçue par les marchés mondiaux. Qui plus est ce sempiternel et monotone «potentiel d'appréciation», répété inlassablement depuis un an, et repris par tous les dirigeants européens, étant même tourné en dérision dans les titres des médias.

Erreur encore: avoir présenté le relèvement de taux comme destiné à lutter contre l'inflation plutôt que pour rendre l'euro plus attractif.

Enfin, comme le soulignent aujourd'hui divers dirigeants européens, avoir lancé l'euro non comme devise à part entière mais simplement comme monnaie de compte, donc ni divisionnaire ni métallique (sans billets ni pièces), a également été une importante erreur (volontaire?) d'un point de vue psychologique.

Mais il y a aussi les erreurs des gouvernements des Onze: des déclarations non homogènes, voire intempestives, vouloir intégrer prématurément la Grèce et aussi séduire des pays «pauvres» plutôt que de chercher à faire rentrer les autres (riches) «des 15» dans la zone euro, sont autant d'éléments affaiblissant encore l'euro.

Nous assistons (un peu tard?) à une mobilisation des dirigeants européens pour la défense de l'euro. Mais ce que les marchés mondiaux attendent, ce sont des gestes et décisions, politiques et




économiques, particulièrement forts et surtout... continus.

Les déclarations étant nécessaires, mais pas suffisantes, des gestes et actions concertés devront venir également de la BCE, mais aussi des autres banques nationales. Car un véritable «cumul» de mesures va être nécessaire pour renverser la tendance boursière.

RENÉ DUCRET  
ÉCONOMISTE

René Ducret, qui dirige à Bruxelles un cabinet juridique et d'affaires, envisage la création d'une association dont l'objectif est de s'ériger en groupe de pression destiné à faire entendre la voix des 300 millions d'usagers de l'euro. Il prévoit également d'en faire un centre de réflexion et d'études pour une harmonisation européenne en tous domaines (politique, économique, juridique). Pour participer à la création de cette association, écrire à René Ducret, rue Van Eyck 30, 1000 Bruxelles.

# BCE : absente ou ignorante ?

 demosthene  10 Juin 2010  1 commentaires

Tweet



La BCE ignore-t-elle que la crédibilité (du latin *credere* : confiance) d'une nation se mesure à sa monnaie ? A fortiori, s'agissant d'une Union de 15 Etats et de sa monnaie unique ! Ignore-t-elle encore que la seule et unique cause de la chute de l'Euro est une spéculation massive mondiale, entraînée par ces très puissants [hedge funds](#) spéculatifs, notamment anglo-saxons, faisant fortune à ses dépens ?

Preuve en est que ni la situation économique ni la [valeur intrinsèque](#) de l'Euro n'ont absolument pas varié depuis avant sa chute, et que le problème grec (au PIB de 2% de celui de l'Union) existait déjà. De nombreux économistes s'interrogeaient eux-aussi ce matin sur les raisons de cette chute, ce qu'ils ne feraient point s'ils fréquentaient les salles de marchés.

Ignore-t-elle enfin que cette [spéculation](#) est la cause exclusive de tous nos maux actuels : provoquant une crise financière et de confiance, dont la chute de toutes les bourses d'Europe.

Parce que passive et désinvolte, la [BCE](#) a autorisé cette chute brutale et soudaine : de 1,50 à 1,18 \$ et de 170 à 109 [Yens](#) !

Une spéculation facile et sans aucun risque, puisqu'avec ses puissants [effets de leviers](#) et fausses rumeurs à l'appui, elle seule suffit à provoquer cette chute. Mais, plus grave encore, elle met en place une spirale baissière infernale, sans frein et sans fin.

Il est tout aussi facile (et impératif) pour la BCE de faire une double dissuasion cassant cette spéculation massive : une dissuasion par un discours musclé, marquant un attachement à un Euro fort, à sa défense, avec menace d'intervention ; ainsi qu'une dissuasion radicale aussi par 2 ou 3 avertissements surprises, espacés, et comprenant chacun, simultanément :

- une hausse soudaine, brutale, mais fugace, de taux (la Banque de France l'utilisa en 81/82, jusqu'à 1% /jour = 350% l'an)
- une intervention brutale et concertée, au même instant, des banques centrales
- cette frappe au moment le plus creux et inactif du Marché (exemple dès fermeture asiatique et avant ouverture européenne)
- une interdiction des outils de spéculation à effet de leviers, et une interdiction aux Banques dans l'Union de spéculer contre l'euro

L'objectif de ces frappes est de provoquer des pics brutaux et éclairs de redressement, cassant radicalement et définitivement toute spéculation, car enfonçant à des cours vertigineux tous les stop loss de sécurité et infligeant de douloureuses pertes aux spéculateurs. Et ce avec les mêmes effets de leviers, et... dans les 2 sens !

Avec la [mondialisation](#) et les multiples instruments aux puissants effets de leviers, la spéculation devient le pire des maux : la spirale infernale mise en place en 2000 sur l'Euro avait nécessité l'intervention de toutes les grandes [banques centrales](#) mondiales pour la briser. De même en 92, le fonds de [Georges Soros](#), à lui tout seul, grâce aux effets leviers, avait ridiculisé l'Angleterre et anéanti sa Monnaie.



Depuis ces fonds sont 10 fois plus nombreux et puissants. Et agissent de concert ! La BCE doit réagir sine die pour ne pas devoir rééditer ce scénario. Son Président, cible de toutes les critiques mondiales, estime la menace la plus grave "depuis la dernière guerre mondiale", mais ne fait rien pour s'en défendre et en revoie même la responsabilité aux dirigeants européens.

Il est à rappeler que le Président Français M. Sarkozy, de par ses initiatives et sa réactivité, a joué un rôle majeur et déterminant dans la résolution de la crise mondiale de 2008/2009. Ceci devrait contraindre M. Trichet à démissionner, ce d'autant qu'au terme de l'accord, son mandat partagé avec Mr Wim Duisenberg, se terminait en 2007 ! Un mandat de 8 ans serait par trop long.

Cette spéculation déconnecte des réalités mondiales : la situation des USA est bien plus grave que la Grèce, que l'Europe, et... qu'une cessation des paiements : comment rembourseront-ils leur dette record de + de 11 000 milliards de dollars en 2009 ? Sûrement plus à coup de planches (à billets et à [bons du trésor](#)), d'[inflation](#), etc. Cela rappelle les effets de cavalerie. A quand un audit ?

Quant aux agences de notation, Lehman Brothers était triple A avant sa faillite.

Le dollar, valeur refuge ? Quand il y aura une prise de conscience cela provoquera un tel séisme planétaire que cela provoquera une remise à plat du système monétaire mondial.

Quant au Japon ses 201% du PIB d'endettement ne sont guère plus enviables.

Enfin la BCE serait-elle encore seule à ignorer que cette spéculation n'a aucun des effets bénéfiques d'une [dévaluation](#), mais que des effets pervers : les centaines de milliards partis en fumée sur les Bourses Européennes (CAC 40 = 50 % de 2001) ne se retrouveront pas dans l'économie, réduisant d'autant les capacités d'emprunt, et donc d'investissements et de consommation. Ceci provoquant aussi inflation, surenchérissement brutal des importations donc à nouveau affaiblissement de l'Euro, faillite des assureurs de risque de change, fuite et manque de confiance des investisseurs étrangers, etc.

L'Euro est sans conteste la plus saine et la plus solide des grandes monnaies, avec une valeur intrinsèque des plus élevées.

#### René Ducret

René-Paul Ducret avait été, dans divers articles publiés en début 2004, l'un des rares économistes à anticiper et dater la crise de 2008. Il nous explique aujourd'hui la chute de l'Euro, et anticipe à court ou moyen terme une grave crise de confiance sur le Dollar américain qui ébranlera et refondera tout le système financier mondial.